

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°22 du 25/03/2015 : Signature d'un marché « Mise à disposition de bennes et divers matériels, évacuation et valorisation des déchets provenant de la déchetterie intercommunale de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, avec le titulaire du marché, **la Société SITA SUD Agence Provence 957 Avenue d'Avignon 84141 MONTFAVET Cedex pour un montant de 657 076.00€ H.T. soit 722 783.60 € TTC.** Le marché est signé pour une année, et pourra être renouvelé une deuxième année.

N°23 du 02/04/2015 : Arrêt du montant maximum du marché à bons de commande « Mise à disposition de bennes et divers matériels, évacuation et revalorisation des déchets provenant de la déchetterie intercommunale et de différents lieux de la Communauté « Les Sorgues du Comtat », à **660 000 € H.T.**, du fait de l'augmentation des déchets.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

30/04/15



Christian GROS

Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat

